Helsana

Comparaison directe HOSPITAL PLUS CLASSICA avec HOSPITAL Demi-privée

Prestations	Produit actuel : HOSPITAL PLUS CLASSICA	Nouveau produit : HOSPITAL Demi-privée
Libre choix du médecin	oui	oui¹
Libre choix de l'hôpital	Toute la Suisse ^{2a}	Toute la Suisse ^{2b}
Confort de chambre	Chambre à deux lits (demi-privée)	Chambre à deux lits (demi-privée)
Cliniques psychiatriques	max. 180 jours	max. 90 jours
Traitement stationnaire à l'étranger en cas d'urgence	40% des frais, mais au maximum 60 jours par année civile	CHF 1500 par jour, durée illimitée
Traitement stationnaire à l'étranger spécifique	aucune prestation	CHF 1500 par jour, durée illimitée ³
Cures balnéaires et de convalescence	CHF 50.– par jour, max. 30 jours par année civile	CHF 100.– par jour, max. 21 jours par année civile
Aide ménagère	CHF 50.– par jour, max. 30 jours par année civile	CHF 100.– par jour, max. 30 jours par année civile
Soins aigus et de transition	CHF 120.– par jour, max. 14 jours par année civile	CHF 120 par jour, max. 14 jours par année civile
Nanny Service et KidsCare	Non / 80 heures par année civile	resp. 60 heures par année civile
Rooming-in (hébergement de proches)	CHF 50.– par jour, max. 15 jours par année civile	CHF 100.– par jour, max. 15 jours par année civile
Forfait d'accouchement (en cas d'accouchement ambulatoire)	aucune prestation	CHF 1500.—
Transport vers/depuis l'hôpital en CH pour intervention ciblée	aucune prestation	CHF 250 par année civile
Fast Track (consultation initiale)	oui	oui
Deuxième avis médical (en cas de maladies graves)	oui	oui
Remboursement en cas de séjour dans une division inférieure	aucune prestation	Division commune : CHF 1000.—
Prise en charge des coûts en cas de traitement en division privée au lieu de demi-privée	75 % des coûts de la division privée	Coûts de la division demi-privée
Variante franchise hospitalière (franchises à option : 1000, 2000, 3000, 5000, 7000)	oui	oui
Variante avec engagement 2nd Opinion	CSA 2014 : oui (3 % de rabais) CSA 2016 : supprimées	Variante 2nd Opinion supprimée
Variante sans prestation de maternité	non	oui
Attribution CURA automatique (assurance des soins de longue durée)	CSA 2014 : à l'âge AVS CSA 2016 : pas d'attribution	non

Les conditions supplémentaires d'assurance (CSA) du produit correspondant sont déterminantes.

- chez les médecins reconnus par Helsana
- aucune prise en charge complète des coûts dans les hôpitaux avec des
- divisions/tarifs non reconnus par Helsana, cf. helsana.ch/negociations-tarifaires
- dans les hôpitaux reconnus par Helsana. Vous trouverez la liste des hôpitaux sans couverture des coûts sur helsana.ch/negociations-tarifaires
- avec garantie de prise en charge des coûts

Points forts de **HOSPITAL Demi-privée:**



Contribution aux frais de déplacement

Remboursement d'au plus 250 francs par année civile pour le transport vers/depuis l'hôpital en CH (taxi officiel, transports publics) pour intervention ciblée.



En cas d'hospitalisation, nous participons aux coûts de l'hébergement d'un proche à hauteur de 100 francs par jour (max. 15 jours par année civile).

Notre engagement pour des clients satisfaits.





